

Les **fonctionnaires stagiaires déjà titulaires d'un M2 non MEEF ou MEF (ou d'un titre équivalent) ou dispensés de diplôme** suivent une formation à plein temps placée sous le signe de l'alternance intégrative. Cette relation entre expérience de terrain et formation universitaire se situe au cœur de la logique de formation des futurs enseignants ou personnels d'éducation titulaires conformément à la loi de refondation de l'école de la République. Elle leur permet de construire, compléter et renforcer la construction de leurs compétences telles que définies par le Référentiel de compétences professionnelles de juillet 2013 et précisées par les deux degrés de maîtrise des compétences observables en situation (cf Outil d'accompagnement de mars 2015). Ils sont **affectés en poste à mi-temps en établissement pour une partie de leur formation** et rejoignent un site INSPE pour l'autre mi-temps de formation.

A ce titre, l'INSPE de l'académie de Lille Hauts-de-France met en place des parcours de formation adaptés par l'intermédiaire d'un **Diplôme Universitaire Enseignement, Education et Formation (DU EEF)**. L'accès à cette formation est **obligatoire** pour cette catégorie de fonctionnaires-stagiaires déjà titulaires d'un M2 non MEEF (ou d'un titre équivalent) ou dispensés de diplôme. Elle est **financée intégralement** par l'employeur (frais d'inscription et indemnités forfaitaires de déplacements) et soumise à une **assiduité** qui sera contrôlée. L'inscription administrative se réalise au sein de l'INSPE Lille Nord de France et l'inscription pédagogique propose des choix de formation tenant compte du parcours de formation antérieur de l'étudiant-fonctionnaire stagiaire.

La structure du DU EEF parcours **Entrer directement dans les métiers d'enseignant du 2<sup>nd</sup> degré ou de CPE** permet à chaque étudiant fonctionnaire-stagiaire concerné de construire et d'asseoir dans les meilleurs délais les compétences professionnelles de son métier en fonction de son curriculum personnel de formation. Elle permet aussi un **suivi personnalisé** de l'étudiant-fonctionnaire stagiaire via une procédure de visites avec entretiens et accompagnement spécifique, en tant que de besoins, similaire à celle des étudiants-fonctionnaires stagiaires en M2 MEEF. L'étudiant-fonctionnaire stagiaire dispose d'un **e-portfolio** (disponible sur la plate-forme Mahara) dont certains espaces, partagés avec les acteurs de la formation (Chef d'établissement, tuteur terrain, tuteur INSPE), lui permettent d'échanger régulièrement sur l'évolution du degré de maîtrise de ses compétences professionnelles par une **démarche d'auto-positionnement**, évolutive et concertée, dans une perspective de **développement professionnel tout au long de la vie**, initiée dès sa formation initiale.

Les étudiants fonctionnaires-stagiaires **titulaires d'un master** pourront être **dispensés** de l'UE liée à la culture numérique et Tice (UE CNT) et de celle dédiée à la langue vivante étrangère (UE LVE) **sous réserve** d'avoir précédemment acquis les certifications associées au cours de leur formation initiale (C2i2e et certification/ attestation du niveau B2 du CECRL). Ils suivront la totalité des enseignements dispensés en M2 MEEF (modulo des adaptations en UE 3).

Les étudiants fonctionnaires stagiaires-titulaires d'un master autre que MEEF mention 2<sup>nd</sup> degré pourront faire une demande d'**adaptation de leur parcours de formation** au regard de leur curriculum :

- l'EC 3 Initiation recherche pourra soit prendre la forme des cours de Master 2 MEEF, soit consister en la participation aux conférences de l'INSPE.

Ces demandes d'adaptation du parcours devront être réalisées auprès du responsable de diplôme, validées par celui-ci et par la commission pédagogique correspondante.

De manière à conforter les compétences relatives au **travail en équipe** mais aussi celles relatives aux **échanges de pratiques** et à la **mutualisation problématisée** des réussites et difficultés, les étudiants fonctionnaires-stagiaires DU EEF Entrer directement dans les métiers d'enseignant du 2<sup>nd</sup> degré ou de CPE sont **regroupés avec les étudiants M2 MEEF de leur parcours**.

Evaluation de la formation :

Les UE CNT et LVE ont leurs propres modalités d'évaluation.

L'UE « Exercice du métier » est évaluée de façon globale sous la forme d'un **dossier professionnel réflexif [1]** pour l'élaboration duquel l'étudiant fonctionnaire-stagiaire est accompagné par un formateur.

Ce dossier servira de support à l'avis du directeur de l'INSPE lors de la procédure de titularisation.

[1]. Les étudiants en DU n'ont pas à valider les examens du master 2 MEEF. Le dossier professionnel réflexif permet de valider l'UE Exercice du métier dans sa totalité.

## Maquette du DU EEF

**Entrer directement dans les métiers des enseignants du 2nd degré et de CPE »**

UE	Contenus de formation	Adaptation du parcours selon le profil du fonctionnaire-stagiaire
<b>UE Exercice du métier</b>		
(50 ects)		
EC 1 & 2 : Culture disciplinaire et didactique	Cours avec les M2 étudiants	Selon le parcours précédent de l'étudiant et la nouveauté (ou non) des contenus de formation en M2, le directeur d'étude peut estimer (ou non) que l'accès à d'autres formes de contenus soient plus pertinents pour la formation du stagiaire.
EC 3 : Initiation Recherche	Au choix : - Totalité des cours UE 3 des Master 2 MEEF OU - Participation à 5 conférences ou séminaires ou colloques en relation avec les problématiques d'éducation ou disciplinaires	
EC 4 : Culture partagée des métiers de l'enseignement et de l'éducation	Contenus de formation de l'UE 4 du Master 2 MEEF	Aucune
EC 5 : Professionnalisation	Contenus de formation de l'UE 5 du Master 2 MEEF	Aucune
<b>UE CNT</b> UE Culture Numérique et TICE	Formation TICE en vue du C2I2e	Obligatoire pour tous sauf si possession de la certification C2I2e
<b>UE LVE</b> UE Langue Vivante Etrangère  (5 ects)	Formation permettant l'acquisition du niveau B2 européen permettant de passer la certification CLES 2	Obligatoire pour tous sauf - si titulaire d'une attestation de niveau B2 européen OU - si obtention d'une UE voire d'un EC non compensé en LVE durant le cursus de master antécédent.